

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **26 septembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°08 – DB du 26/09/2019

Rapporteur : MME SCHREIBER

**Convention d'occupation temporaire entre Voies Navigables de France
et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Parking du port à Champigneulles**

Le parking du port situé rue de Frouard à Champigneulles et proposant une offre de stationnement pour les commerces et la halte fluviale est situé sur le domaine public fluvial, géré par Voies Navigables de France.

L'utilisation du domaine public pour des besoins externes à ceux de VNF a fait l'objet précédemment d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial signée entre la commune et VNF. Celle-ci ayant expiré, il convient de la renouveler.

Considérant l'intérêt communautaire dudit parking et afin d'assurer la pérennité des aménagements prévus sur le site dans le cadre de l'aménagement de la halte fluviales et de ses abords, il vous est proposé de signer une convention d'occupation du domaine public fluviale entre VNF et le Bassin de Pompey pour une durée de 10 ans.

Cette occupation temporaire entraîne le versement d'une redevance de base de 720,00 € annuellement à VNF.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial entre Voies Navigables de France et le Bassin de Pompey concernant le parking du port à Champigneulles.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC